

TER des Pays de la Loire : Qualité Service Public

Bruno Retailleau, le président du Conseil régional des Pays de la Loire a décidé de s'affranchir de la législation en vigueur afin de favoriser l'entrée d'opérateurs ferroviaires privés sur notre région. Aucun cadre légal n'est aujourd'hui prévu aux plans national et européen pour permettre une anticipation de l'ouverture à la concurrence du transport express régional (TER) ferroviaire de voyageurs. En pleine renégociation d'une convention TER qui doit prendre effet à compter du 1^{er} juillet 2017, ses intentions sont claires, il veut mettre sous pression la SNCF et les cheminots.

La dégradation constatée et continue du service rendu aux usagers a déjà été utilisée pour justifier le recours au privé. Nous l'avons connu dans la téléphonie, les services postaux, le fret ferroviaire ... De plus, le Gouvernement a promu une réforme ferroviaire (Loi du 04 août 2014) qui ne règle pas la question majeure de la dette du système ferroviaire et qui a accentué l'éclatement et la désorganisation de l'entreprise publique SNCF.

Le recours à la concurrence, loin de garantir une amélioration de la qualité, promet pour des raisons de rentabilité financière, d'accentuer cette situation. La rentabilité d'une ligne TER sera le premier critère examiné par les entreprises ferroviaires pour répondre à l'appel d'offre. Dans ce cadre, l'aménagement du territoire, pourtant essentiel socialement et économiquement à la réponse aux besoins de transport des usagers et au développement des territoires, n'entrera pas en ligne de compte.

Les contribuables de la région, entendront également de belles promesses... au début. **Le TER, une fois aux mains des grands groupes financiers, servira de pompe à subvention pour alimenter leurs dividendes, générés par l'imposition !**

Les cheminots voient déjà leurs conditions de travail se dégrader à la SNCF à mesure que leurs emplois sont supprimés (moins 200 emplois sur la région Pays de la Loire en deux ans), ils pourraient en outre voir leur contrat de travail transféré en cas d'implantation d'exploitants privés. Dans tous les cas c'est le dumping social qu'on leur impose.

Enfin l'environnement est loin des préoccupations du Conseil régional des Pays de la Loire. La région a fait des investissements routiers une priorité, en budgétisant 115 millions d'€ pour développer le réseau.

L'objectif principal du Conseil régional en tant qu'Autorité Organisatrice et de la SNCF en tant qu'entreprise ferroviaire publique, doit être de répondre aux besoins de transports ferroviaires de la population des Pays de la Loire et non de verser dans l'affairisme.

Je signe donc cette pétition afin d'obtenir le renforcement du Service Public Ferroviaire organisé par une entreprise Publique intégrée. Les moyens nécessaires doivent être mis en œuvre afin de gagner un véritable report modal de la route vers le rail.

Oui au Service Public – Non aux dividendes des actionnaires

Nom	Prénom	Ville	Signature

TER des Pays de la Loire : Qualité Service Public

[illegible]